

Mairie de CHEVRU

14 rue de MEDERIC CHAROT

77 320 CHEVRU

COMMUNE DE CHEVRU

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.5 NOTICE SANITAIRE



*Vu pour être annexé à la
délibération d'approbation, par le
Conseil Municipal en date du :
15/12/2017*



40, rue Moreau Duchesne
BP12 – 77910 Varreddes

urbanisme@cabinet-greuzat.com
<http://www.cabinet-greuzat.com>

Le Maire

I.	LA NOTICE DES DECHETS	3
I.1	La situation administrative	3
I.2	La collecte	3
I.2.1	Des déchets ménagers.....	4
I.2.2	Des emballages recyclés.....	4
I.2.3	En apport volontaire	4
I.2.4	Des encombrants.....	5
I.2.5	Des déchets verts.....	5
I.3	Les déchetteries	5
I.4	Le traitement.....	6
I.4.1	Des déchets ménagers.....	6
I.4.2	Des emballages recyclés.....	6
I.4.3	Des déchets verts.....	6
II.	LA NOTICE D'ASSAINISSEMENT	7
II.1	La Situation Administrative	7
II.2	Le zonage d'assainissement.....	7
II.3	L'état actuel.....	7
II.4	L'appréciation des ouvrages existants	7
II.5	Les objectifs et les projets	8
III –	LA NOTICE EAU POTABLE	9
III.1.	La situation administrative	9
III.2.	L'état actuel.....	9
III.2.1.	La production.....	9
III.2.2.	Le réseau.....	9
III.2.3.	La qualité	10
III.3	Les travaux réalisés.....	10

I. LA NOTICE DES DECHETS

I.1 LA SITUATION ADMINISTRATIVE

Sur le territoire communal de CHEVRU, le ramassage et le traitement des ordures est réalisé par le Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères SMICTOM de la région de COULOMMIERS, qui couvre 54 communes adhérentes.



Le SMICTOM de COULOMMIERS a toute autorité pour l'organisation de la compétence déchets ménagers et assimilés. Tandis qu'il gère la collecte, le tri et le traitement sont une compétence déléguée au SMITOM Nord 77 de MONTHYON.

Le SMICTOM de COULOMMIERS n'est pas compétent dans la collecte et le traitement des déchets industriels.

Il organise et définit les moyens et conditions d'exercice du service public, conformément à son règlement de collecte.

Le financement du service est principalement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM sur la Taxe Foncière), complété pour les gros producteurs par l'instauration de la redevance spéciale.

I.2 LA COLLECTE

La collecte est organisée par la Société VEOLIA jusqu'au 31/12/2019. Elle est en charge de la collecte en porte à porte des bacs fournis aux foyers, ainsi que la collecte des points d'apports volontaires.

I.2.1 Des déchets ménagers

Sur le territoire de CHEVRU, les **ordures ménagères** sont collectées dans des conteneurs (fournis par le SMICTOM) une fois par semaine (le mercredi)

Evolutions des volumes collectés (en tonnes)					
	2011	2012	2013	2014	2015
Ordures ménagères	21 158	21 255	20 934	20 655	20 345

Source : Rapport d'activités 2015-SMICTOM

La collecte moyenne annuelle des déchets ménagers des communes adhérentes au SMICTOM s'élève à 20 345 tonnes en 2015, soit une diminution de 310 tonnes en 1 an.

I.2.2 Des emballages recyclés

Sur le territoire de CHEVRU, la collecte du tri sélectif s'effectue dans les conteneurs fournis par le SMICTOM affectés uniquement à la collecte sélective, une fois toutes les deux semaines.

Déchets acceptés

Le verre (bouteilles, bocaux, pots cassés ou entiers) les emballages et journaux magazines, les déchets d'emballage autres que le verre (bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, journaux, magazines.)

Déchets refusés

Les suremballages, les films et les sacs en plastique, les emballages en plastique autres que bouteilles et flacons, les boîtes de conserve contenant des restes, les couches culottes, les papiers et cartons gras ou salis, les mouchoirs, essuie-tout, les livres, les enveloppes et papiers d'écriture...

Evolutions des volumes collectés (en tonnes)					
	2011	2012	2013	2014	2015
Emballages recyclés	4 031	4 110	4 150	4 251	4 113

Source : Rapport d'activités 2015-SMICTOM

La collecte annuelle des déchets recyclés des communes adhérentes au SMICTOM s'élève à 4 113 tonnes en 2015, soit une diminution de 138 tonnes en 1 an.

I.2.3 En apport volontaire

Le papier est exclusivement collecté en apport volontaire dans les 206 bornes des communes du syndicat.

La commune met à la disposition de la population des **containers à verre** en apport volontaire, en sortie du village.



I.2.4 Des encombrants

Sur le territoire de CHEVRU, la collecte des encombrants s'effectue en porte à porte par le SMICTOM, une fois tous les deux mois.

Présentation en vrac proprement disposé au même endroit que les ordures ménagères.

Déchets acceptés

Les produits encombrants, qui en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des déchets résiduels, provenant de la consommation courante des ménages et devenus hors d'usage, tels que : Appareils ménagers, électroménager (réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, téléviseurs ...), meubles et mobiliers divers, literie (matelas, sommier)dont le poids n'excède pas 25 kg.

Déchets refusés

Les encombrants provenant de l'activité industrielle, commerciale ou artisanale, et notamment les déchets d'emballages, les pièces de véhicules (même si présentées en éléments séparés), les déblais et gravats, décombres et débris provenant des particuliers ou des travaux publics, les fils de fer barbelés et grillages, les déchets de jardins et végétaux, les ferrailles lourdes, les détritiques et objets ménagers qui, par leurs dimensions, leurs poids ou leurs caractères dangereux, interdisent leur manipulation par le personnel de déchargement tels que les déchets ménagers spéciaux liquides ou toxiques (batteries, huiles de vidange, pots de peinture, solvants, etc. ...).

Evolutions des volumes collectés (en tonnes)					
	2011	2012	2013	2014	2015
Encombrants	1 396	1 551	1 482	1 582	1 723

Source : Rapport d'activités 2015-SMICTOM

La collecte annuelle des encombrants des communes adhérentes au SMICTOM s'élève à 1 723 tonnes en 2015, soit une augmentation de 141 tonnes en 1 an.

I.2.5 Des déchets verts

Sur la commune de CHEVRU, les déchets verts sont collectés une fois par semaine d'avril à fin novembre et les encombrants sont ramassés une fois par trimestre.

Evolutions des volumes collectés (en tonnes)					
	2011	2012	2013	2014	2015
Déchets verts	7 366	7 499	7 619	8 222	7 213

Source : Rapport d'activités 2015-SMICTOM

La collecte annuelle des déchets verts des communes adhérentes au SMICTOM s'élève à 7 213 tonnes en 2015, soit une diminution de 1 009 tonnes en 1 an.

I.3 LES DECHETTERIES

Les 12 déchetteries réparties sur l'ensemble du territoire du SMITOM NORD 77, duquel dépend le SMICTOM de COULOMMIERS et ses communes adhérentes, sont librement

accessibles à nos administrés. Le SMITOM NORD 77 définit les conditions d'accès pour les particuliers, professionnels et collectivités.

Depuis mars 2012, les dépôts y sont gratuits, dans la limite de 4m³ par jour et 18 m³ par an.

La déchetterie disponible en apport volontaire, les plus proches de CHEVRU sont les déchetteries de COULOMMIERS et JOUY-SUR-MORIN.

I.4 LE TRAITEMENT

I.4.1 Des déchets ménagers

Les ordures ménagères sont acheminées par le Centre Intégré de Traitement de MONTHYON qui dispose de trois unités de valorisation distinctes, dédiées à chacun de ces procédés.

La valorisation énergétique consiste à incinérer les déchets et en récupérer de l'énergie. L'incinération des déchets ménagers génère de la vapeur, qui est ensuite transformée en électricité via un groupe turboalternateur.



I.4.2 Des emballages recyclés

Une fois emplies du contenu des bacs bleus (ou jaunes), les bennes de collecte sélective déchargent leur contenu au Centre Intégré de Traitement de MONTHYON. Ce sont 80 tonnes de déchets recyclables qui arrivent chaque jour à MONTHYON.

Les matériaux issus des bacs bleus ou jaunes triés au centre de tri, représentent la partie des déchets qui seront recyclés (valorisation matière). Ce procédé consiste à réintroduire de façon directe un déchet dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Ces matériaux sont triés par famille de déchets, puis renvoyés vers les filières de recyclage spécifiques. Ils seront alors transformés en produits de consommation courante et regagneront les points de vente.

I.4.3 Des déchets verts

L'unité de compostage est conçue pour traiter et valoriser sous forme d'amendement organique les déchets verts issus des collectes sélectives spécifiques et des déchetteries.

La valorisation organique, ou compostage, est appliquée sur les déchets verts issus des déchetteries ou des collectes en porte à porte des habitants du territoire du SMITOM. Ce procédé consiste en une fermentation contrôlée des déchets verts qui aboutit à la composition d'un composé organique : le compost, amendement organique utilisé en agriculture.

II. LA NOTICE D'ASSAINISSEMENT

II.1 LA SITUATION ADMINISTRATIVE

L'assainissement de l'eau à CHEVRU est assuré de manière collective. C'est-à-dire que la collecte, le traitement et le transport des eaux usées sont assurés par une structure pour le compte des habitants individuellement par la commune pour une population desservie de 1085 habitants.

Le service de l'assainissement à CHEVRU est géré selon un mode de gestion de régie avec une prestation de services et assure collecte, transport et dépollution.

II.2 LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La commune de CHEVRU est couverte par un schéma d'assainissement approuvé qui définit des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non-collectif.

Les zones d'assainissement non-collectif de CHEVRU sont règlementées par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord Est de SEINE ET MARNE Service Public par Arrêté Préfectoral du 23/06/2004.

II.3 L'ETAT ACTUEL

Les eaux usées de CHEVRU sont acheminées vers la station d'épuration située le long du Ru de CHEVRU, en entrée de ville Ouest du village. Cette filière de traitement en lagunage, a une capacité actuelle de 600 équivalent-habitant avec un débit de 90 m³/jour.



II.4 L'APPRECIATION DES OUVRAGES EXISTANTS

Avec une charge maximale en entrée de 546 équivalent-habitant en 2015 et un débit entrant moyen de 273 m³/j, l'équipement est conforme mais ses performances ne le sont pas.

II.5 LES OBJECTIFS ET LES PROJETS

Afin d'améliorer la qualité des rejets et la performance de l'équipement d'assainissement, la commune de CHEVRU projette la réalisation d'un nouvel équipement situé entre la rue de la Libération et le ru de CHEVRU, dans le prolongement des terrains de L'ACTUELLE STEP.

Ce système de traitement par filtres plantés de roseaux aura une capacité de 950 équivalent-habitant avec un débit nominal journalier de 124 m³/jour.

Descriptif de l'installation projetée :

STEP : surface environ 3800 m²

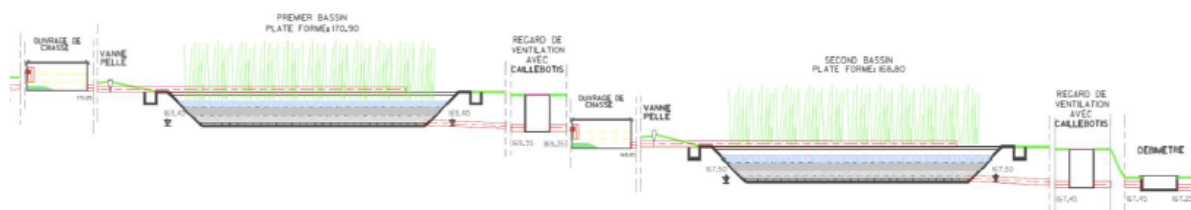
- Tamis dégrilleur : entrefer 40 mm
- Une chasse et des conduites de répartition
- Un premier étage de filtration avec 6 lits : 1140 m²
- Une chasse et des conduites de répartition
- Un deuxième étage de filtration avec 4 lits : 760 m²
- Un ouvrage de rejet.

ZRV : surface environ 4750 m²

Milieu récepteur : Ru de CHEVRU



Synoptique de fonctionnement :



Afin de faire l'acquisition du foncier nécessaire à cet équipement, la municipalité de CHEVRU a délimité, sur le plan de zonage, un Emplacement Réservé dédié à la réalisation de cet ouvrage.

III – LA NOTICE EAU POTABLE

III.1. LA SITUATION ADMINISTRATIVE

Suite à la fusion du 1er janvier 2012 avec le SMAEP de la Vallée du PETIT MORIN, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de l'ARCHE, le SIAEP de la Vallée de l'AUBETIN et les communes de JOUY SUR MORIN et de CERNEUX, le syndicat du Nord Est (SNE) regroupe désormais 52 communes et 13 hameaux.

Le réseau du SNE est exploité en régie et distribue de l'eau à plus de 22 000 abonnés soit plus de 45 000 habitants. Le linéaire de réseau hors branchement est de l'ordre de 850 km.

Le mode de gestion en régie, de ce service, assure :

- la production d'eau potable,
- le transfert,
- la distribution.

Le SIAEP a délégué la gestion du transfert de l'eau potable au Syndicat Mixte de Transport d'Eau Potable du PROVINOIS.

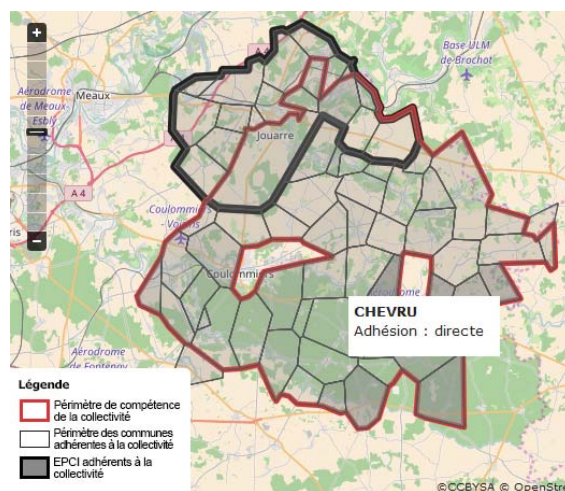
III.2. L'ETAT ACTUEL

Le territoire de CHEVRU est alimenté en eau potable par de l'eau souterraine issue des nappes calcaires du CHAMPIGNY et du SAINT OUEN, depuis :

- un puits de forage principal, situé à DAGNY,
- quatre forages d'appoint situés à AMILLIS et BEAUTHEIL.

III.2.1. La production

Afin de diminuer les concentrations en selenium, l'eau distribuée aux habitants de CHEVRU provient de la nappe phréatique à DAGNY et de la MARNE à SAMMERON.



III.2.2. Le réseau

Stockage : Château d'eau de DAGNY/CHEVRU (990 m3) assure l'alimentation des usagers de la maille Sud via un mélange avec le forage. Haut de 50 m, ce nouvel ouvrage alimente en eau potable dix-huit communes et 20 000 abonnés du secteur de CHAILLY-EN-BRIE.

En octobre 2016, le château d'eau de CHEVRU et de l'interconnexion d'eau potable entre le réseau du Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable du Nord Est de SEINE-ET-MARNE (SNE) avec celui du SMAEP de CRECY-LA-CHAPELLE ont été inaugurés après :

- la réalisation d'un long linéaire d'interconnexion (près de 26 km),
- la re-construction avec augmentation de capacité du château d'eau de CHEVRU,
- la création d'une nouvelle bâche au niveau de BEAUTHEIL, afin de distribuer une eau conforme aux normes sanitaires à 14 communes soit un peu plus de 11 100 habitants.



III.2.3. La qualité

Le secteur est confronté de manière endémique à une présence trop importante de sélénium dans l'eau du robinet. Les concentrations s'élevaient à 14 microgrammes au lieu des 10 microgrammes réglementaires.

Le nouveau château d'eau permet de mélanger l'eau pompée dans la nappe phréatique à DAGNY, à proximité du réservoir, à de l'eau pompée dans la MARNE, à SAMMERON, à proximité de LA FERTE-SOUS-JOUARRE. Ainsi les concentrations en sélénium baissent pour atteindre les taux fixés par la loi.

Pour opérer ce mélange, le SNE77 doit acheter « chaque année 475 000 m³ d'eau au Syndicat mixte d'adduction d'eau potable (SMAEP) de CRECY-LA-CHAPELLE » qui gère le captage de SAMMERON.

III.3 LES TRAVAUX REALISES

Pour faire venir cette eau depuis SAMMERON, le Syndicat nord-est 77 (SNE77) a dû tirer des canalisations sur 27 km entre SAMMERON et le château d'eau de CHEVRU. Il lui a aussi fallu construire un bassin et des pompes pour que l'eau atteigne le sommet de l'édifice. Les travaux se sont étalés entre 2014 et 2016 et ont coûté 16 M€. Ce qui comprend le château d'eau, les canalisations et les pompes. Le chantier a été financé par le SNE77 à hauteur de 6 M€. Les 10 M€ restants ont été payés par la région, le Département et l'Agence de l'eau.